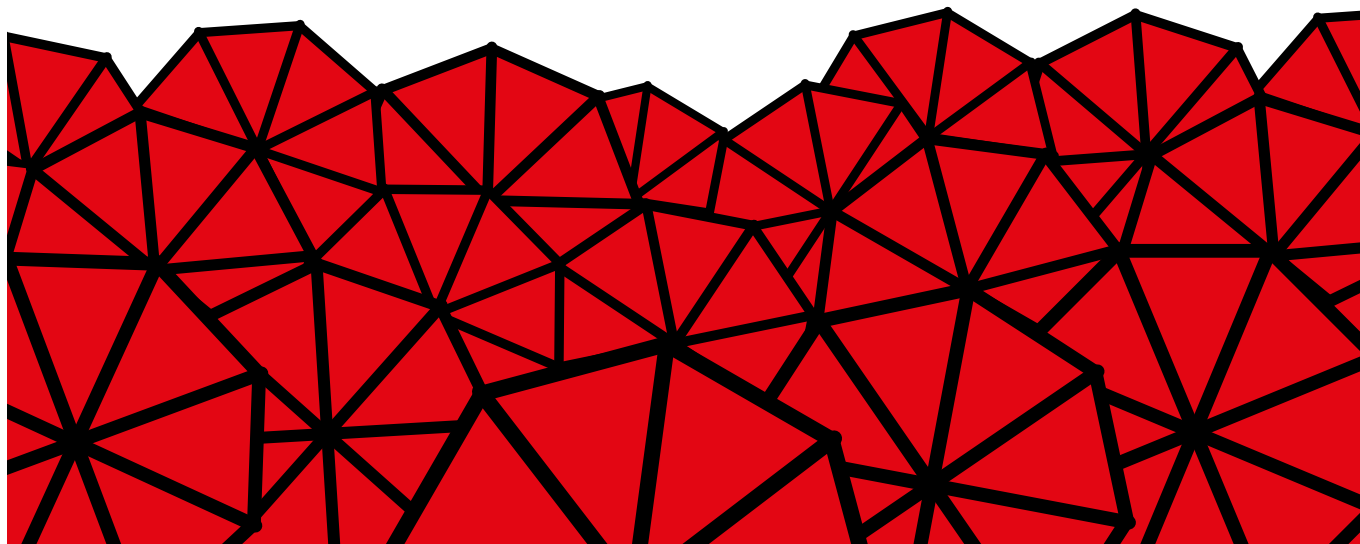




Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

**DOCUMENT
D'INFORMATION**

L'émancipation économique des travailleuSEs du sexe



L'émancipation économique des travailleurSEs du sexe

Introduction

« Avant de rencontrer USHA, je gardais mon argent sous mon matelas ou je le confiais à ma proxénète. Mais, très souvent, elle refusait de me le rendre ou ne me rendait qu'une petite part de la somme. Désormais, j'ai un compte bancaire, j'ai mes économies et j'ai déjà fait deux prêts – un pour payer pour les études d'ingénieur de mon frère et l'autre pour faire construire une maison. USHA nous a soutenuEs et nous a permis de nous émanciper. Ils nous ont aidéEs à être indépendantEs. »

BHARATI, TRAVAILLEUSE DU SEXE ET PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'USHA, INDE

Dans la grande majorité des pays, le travail du sexe est criminalisé et n'est pas reconnu comme un travail.¹ Les travailleurSEs du sexe² n'ont donc aucun droit du travail, n'ont pas accès aux services financiers, sont davantage vulnérables à la violence et davantage exploitéEs, sont stigmatiséEs, discriminéEs et rencontrent de nombreux obstacles pour accéder à la justice. La criminalisation représente un obstacle important à l'accès des travailleurSEs du sexe à leurs

Les travailleurSEs du sexe signalent également – tout comme d'autres travailleurSEs travaillant dans des économies informelles – qu'elles/ils n'ont qu'un accès très limité aux comptes bancaires ou aux comptes épargne, [...] et qu'elles/ils ne peuvent pas bénéficier d'une retraite ou d'autres avantages dont bénéficient les autres travailleurSEs.

droits économiques. Les travailleurSEs du sexe n'ont pas accès à la sécurité financière et sont, de fait, constamment confrontéEs à des risques multiples dont la marginalisation sociale, la violence et des problèmes de santé. Ces facteurs de risques sont connectés et se renforcent mutuellement. Il a été démontré qu'ils empêchent les travailleurSEs du sexe d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et d'atteindre la sécurité économique. Les travailleurSEs du sexe signalent également – tout comme d'autres travailleurSEs travaillant dans des économies informelles – qu'elles/ils n'ont qu'un accès très limité aux comptes bancaires ou aux comptes épargne, qu'on leur refuse les prêts ou toute forme de crédit, qu'ils/elles ne peuvent pas avoir une assurance et qu'elles/ils ne peuvent pas bénéficier d'une retraite ou d'autres avantages dont bénéficient les autres travailleurSEs. Par ailleurs, COVID-19, comme toutes les crises, a

révélé à quel point les travailleurSEs du sexe sont marginaliséEs et vulnérables et à quel point leur situation est précaire ; une situation qui résulte du refus de la plupart des États de reconnaître l'activité des travailleurSEs du sexe comme un travail légitime et de leur offrir la sécurité et les protections du travail auxquelles elles/ils ont droit.

1 NSWP, 2020, « Carte mondiale des lois sur le travail du sexe. (En anglais) »

2 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Nombreux sont les programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe qui se concentrent sur leur « réinsertion » au lieu de promouvoir leur sécurité économique. Ces programmes se cantonnent souvent à orienter les travailleurSEs du sexe vers une autre activité professionnelle. Il est toujours admis que les travailleurSEs du sexe veulent être « réinséréEs ». De nombreux programmes exigent

... Ces programmes n'impliquent pas les travailleurSEs du sexe dans la conception des programmes et ne proposent pas de programmes de qualité, respectueux des droits humains, qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe.

aussi des travailleurSEs du sexe qu'elles/ils arrêtent le travail du sexe avant de pouvoir recevoir une quelconque aide. Ces programmes n'impliquent pas les travailleurSEs du sexe dans la conception des programmes et ne proposent pas de programmes de qualité, respectueux des droits humains, qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe. Parallèlement, les programmes dirigés avec succès par des travailleurSEs du sexe sont souvent ignorés et manquent de financement ; leur développement et leur mise en œuvre ne sont aussi que rarement envisagés. Pour

combattre la discrimination et l'exclusion qui alimentent l'insécurité économique des travailleurSEs du sexe, il est nécessaire qu'elles/ils puissent avoir d'autres sources de revenus réalistes et de leur garantir l'accès aux services financiers dont l'accès à un compte courant, à un compte épargne et au crédit. Ce document d'information examinera les programmes actuels d'émancipation économique créés par et pour les travailleurSEs du sexe, il fera le point sur les bonnes pratiques et proposera des recommandations.

La méthodologie

Des consultants nationaux ont réalisé des entretiens et organisé des discussions en groupes focalisés de travailleurSEs du sexe à l'aide d'un questionnaire type. En raison de la pandémie du COVID-19 qui sévit dans les pays, ces discussions et entretiens ont parfois eu lieu en ligne. Cette étude approfondie a eu lieu en Autriche, au Belize, au Canada, en Colombie, en République démocratique du Congo, au Salvador, en Inde, en République de Macédoine du Nord, en Afrique du Sud et en Thaïlande. Elle a été complétée par une consultation menée en ligne auprès des organisations membres de NSWP à l'aide du même questionnaire, dans plusieurs langues : onze membres de NSWP y ont répondu. Au total, plus de 430 femmes, hommes et personnes transgenres travailleurSEs du sexe ont participé aux groupes focalisés et aux entretiens, y compris des travailleurSEs du sexe migrantEs avec et sans papiers, des travailleurSEs du sexe séropositifVEs, des travailleurSEs du sexe usagerÈREs de drogues, des travailleurSEs du sexe des milieux ruraux et urbains et des travailleurSEs du sexe LGBT.

Les instruments internationaux de défense des droits humains

La Déclaration universelle des droits de l'homme³ stipule que : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » Ces dispositions ont été élargies et rendues contraignantes dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) afin que les États « reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté »⁴, pour garantir « des conditions de travail justes et favorables » et un salaire équitable et protéger « le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales ». Le PIDESC contient aussi d'autres droits du travail tels que le droit pour les femmes de travailler dans des conditions égales à celles des hommes et à rémunération égale, le droit à la liberté syndicale et aux aides gouvernementales notamment les congés parentaux payés. Les travailleurSEs du sexe ne peuvent

La criminalisation combinée au manque de reconnaissance du travail du sexe comme un travail légitime facilite « l'exploitation des personnes dans l'industrie du sexe et les travailleuses du sexe n'ont pas la possibilité de se protéger légalement contre cette exploitation ou de jouir de leurs droits du travail ».

pourtant pas prétendre à ces droits ou à d'autres droits similaires prévus par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans sa définition du travail décent⁵. Il s'agit notamment du droit de pouvoir travailler dans des conditions justes et favorables, du droit à la protection sociale pour leurs familles et du droit de touTEs les travailleurSEs à l'autodétermination et à l'intégration sociale. La criminalisation combinée au manque de reconnaissance du travail du sexe comme un travail légitime facilite « l'exploitation des personnes dans l'industrie du sexe et les travailleuses du sexe n'ont pas la possibilité de se protéger légalement contre cette exploitation ou de jouir de leurs droits du travail ».⁶ N'ayant aucun statut légal, les travailleurSEs du sexe n'ont pas la possibilité de signaler à la police les discriminations, le harcèlement et les abus dont

elles/ils sont victimes sur leurs lieux de travail. Ils/elles ne bénéficient d'aucune protection au travail, n'ont pas de sécurité sociale et ne sont couvertEs par aucune assurance.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)⁷, également ratifiée par la majorité des pays, réaffirme le droit au travail comme un « droit inaliénable » et contraint les signataires à œuvrer à la réalisation de l'égalité des droits du travail pour les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne le choix de leur profession et l'accès aux prestations sociales en lien avec le travail, le droit de travailler dans des conditions sûres et non préjudiciables à la santé et l'apport du soutien nécessaire à la réalisation des obligations familiales, des responsabilités liées au travail et de la participation à la vie publique. Encore une fois, c'est la non reconnaissance du travail du sexe comme un travail qui fait obstacle à l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé et à l'éducation. Ils/elles « n'ont pas souvent la possibilité d'ouvrir un compte bancaire et de profiter d'autres services financiers parce que leur travail est criminalisé et qu'elles sont, conséquemment, victimes de stigmatisation.

3 Nations Unies, 1948, « Déclaration universelle des droits de l'homme »

4 Nations Unies, 1966, « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels »

5 Organisation internationale du travail, 2020, « Travail décent. »

6 NSWP, 2018, « Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) »

7 NSWP, 2018, « Guide futé des travailleurSEs du sexe sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). »

Ces exemples devraient être reconnus comme des violations de la CEDAW »⁸. En réaction à ces difficultés, NSWP exige, dans sa Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et la loi⁹, que soit protégé le droit des travailleurSEs du sexe au travail et à choisir librement leur emploi, qu'elles/ils puissent avoir accès aux cadres réglementaires gouvernant les conditions de travail, et la santé et la sécurité au travail et qu'ils/elles puissent travailler dans des lieux sûrs qui proposent des indemnités justes, où les travailleurSEs du sexe ne sont pas soumisEs à la violence et où leur santé est protégée. NSWP demande également que les travailleurSEs du sexe puissent bénéficier, au même titre que les autres travailleurSEs, des dispositions prévues dans les Codes du travail et des autres droits du travail et qu'elles/ils ne puissent pas être licenciés en raison de leurs antécédents de travailleurSEs du sexe.

L'impact de la criminalisation du travail du sexe sur l'émancipation économique

« Dans la République de Macédoine du Nord, le travail du sexe est illégal. Le travail du sexe n'étant pas reconnu comme une profession comme les autres, les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas bénéficier des droits du travail au même titre que les autres travailleurSEs. Elles/ils ne peuvent donc pas profiter des mesures de protection économiques proposées par l'État et ces mesures étatiques ne sont de toute façon pas utilisées pour l'émancipation économique et sociale des communautés marginalisées. »

STAR-STAR, RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD

Le fait de travailler dans un environnement criminalisé a des conséquences graves pour les droits humains des travailleurSEs du sexe, pour leur sécurité financière et leur émancipation économique. C'est

Le fait de travailler dans un environnement criminalisé a des conséquences graves pour les droits humains des travailleurSEs du sexe, pour leur sécurité financière et leur émancipation économique.

un phénomène qui a été largement documenté, y compris dans les travaux de recherche de NSWP. Il a été démontré que des liens existent entre la criminalisation et le harcèlement des travailleurSEs du sexe au travail d'une part et entre la criminalisation et les risques pour leur santé – dont le risque de transmission du VIH – d'autre part¹⁰. Les résultats de ces études sont aussi admis par d'autres organisations de défense des droits humains qui promeuvent la pleine décriminalisation du travail du sexe¹¹. L'illégalité du travail du sexe permet aux États et aux

employeurs de négliger leurs responsabilités envers les travailleurSEs du sexe et parfois même de les exploiter ou de profiter d'elles/eux par l'intermédiaire d'amendes arbitraires ou en ne leur versant pas leur salaire. Certains fonctionnaires corrompus abusent aussi de leur pouvoir institutionnel pour tirer avantage du statut légal précaire des travailleurSEs du sexe et leur extorquer de l'argent en leur infligeant des amendes ou en exigeant des pots-de-vin. Par exemple, en Thaïlande, la consultante nationale d'EMPOWER, une des organisations membres de NSWP, a révélé que dans certains endroits, les autorités pouvaient confisquer jusqu'à 25 % de leurs revenus. Quant aux employeurs, il a été signalé que même lorsqu'ils n'imposent pas de frais fixes, pour le logement par exemple, ils imposent malgré tout parfois des amendes parce qu'elles/ils n'atteignent pas les quotas prévus, parce qu'ils/elles prennent du poids ou parce qu'elles/ils prennent des jours de congé. Ils se servent ensuite de cet argent pour soudoyer les autorités, une pratique souvent répandue en raison de l'illégalité du travail du sexe.

8 ONU femmes, 1979, « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».

9 NSWP, 2013, « Déclaration de consensus sur le travail du sexe, les droits humains et la loi. »

10 NSWP, 2017, « L'impact de la criminalisation sur la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et à la violence. »

11 Amnesty International, 2016, « Position d'Amnesty International relative à l'obligation des États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe. »

« Au Belize, les droits socioéconomiques, civils et politiques des travailleurSEs du sexe sont violés quotidiennement. La loi amendée de 2000 (Summary Jurisdiction (offences) Act Chapter 98) perpétue elle-même cette violence par l'intermédiaire de dispositions légales qui rendent illégal la tenue d'une maison close, le commerce de la prostitution, le fait d'être une prostituée et/ou le racolage. En réalité, cette loi promeut le flicage des corps des femmes par l'État, retire aux travailleuses du sexe tout contrôle et viole le droit sexuel des femmes à l'intégrité physique. »

CONSULTANTE NATIONALE, BELIZE

Dans les pays dont les lois criminalisent le travail du sexe, les travailleurSEs du sexe n'ont souvent pas d'autre choix que de se tourner vers des programmes proposés par des communautés religieuses, des féministes fondamentalistes ou des organisations abolitionnistes qui leur proposent des formations professionnelles dans la couture, la confection de bougies ou d'autres activités similaires dont les revenus sont bien inférieurs à ceux procurés par le travail du sexe. Il est souvent exigé des travailleurSEs du sexe qui souhaitent se joindre à ces programmes d'abandonner le travail du sexe.

« Je voudrais pouvoir me former dans un endroit où on ne nous traite pas comme des animaux et où on ne nous assomme pas avec la Bible. Nous sommes simplement des femmes qui essayons de bien éduquer nos enfants, d'être de bonnes personnes et de survivre en étant heureuses. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, BELIZE

Une consultante nationale au Salvador a indiqué que les participantEs doivent souvent payer elles/eux-mêmes pour le matériel dont elles/ils ont besoin pendant les ateliers et se retrouvent ainsi avec moins d'argent qu'avant la formation. Les travailleurSEs du sexe ayant participé à ces projets d'« émancipation économique » au Salvador ont remarqué que le principal impact que ces ateliers avaient sur leur vie se résumait à un « investissement personnel sans revenu » et « de la fatigue, des dettes et davantage de précarité ».

L'absence de reconnaissance du travail du sexe comme un travail a aussi de graves conséquences qui alimentent le cercle vicieux de l'insécurité économique. L'accès au crédit, à la sécurité sociale, aux prestations sociales et même à la citoyenneté repose largement sur le statut professionnel formel d'une personne.

Il ne s'agit pourtant pas de dire que dans un environnement criminalisé, les interventions efficaces sont impossibles. Les pratiques d'émancipation économique peuvent exister à de nombreux niveaux différents : il est possible de mettre en œuvre des stratégies communautaires informelles d'entraide ou encore d'établir des projets institutionnels ayant une grande portée. Comme l'a suggéré une travailleuse du sexe du Canada, les communautés de travailleurSEs du sexe qui ont en commun l'expérience du travail dans un environnement criminalisé peuvent s'entraider en échangeant des conseils sur la façon « de s'en sortir dans des systèmes gouvernementaux quand on pratique une profession quasi criminalisée ». L'absence de reconnaissance du travail du sexe comme un travail a aussi de graves conséquences qui alimentent le cercle vicieux de l'insécurité économique. L'accès au crédit, à la sécurité sociale, aux prestations sociales et même à la citoyenneté repose largement sur le statut professionnel formel d'une personne.

L'invisibilité du travail du sexe se traduit parfois par l'exclusion des travailleurSEs du sexe des aides de l'État ...

L'invisibilité du travail du sexe se traduit parfois par l'exclusion des travailleurSEs du sexe des aides de l'État et de ressources financières qui pourraient leur permettre de planifier leur futur, d'assurer un revenu

autre que le travail du sexe, de démarrer une entreprise si elles/ils le souhaitent et d'économiser l'argent qu'ils/elles gagnent. L'invisibilité du travail du sexe a également un impact sur leur capacité à former des associations ou des syndicats. Il est fréquent que les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe se voient refuser le statut de syndicats et, dans de nombreux pays, les travailleurSEs du sexe qui

tentent de s'organiser sont puniEs par les forces de l'ordre et le système judiciaire. Dans certains pays, les lois de lutte contre la traite humaine sont instrumentalisées pour mettre des bâtons dans les roues aux organisations qui essaient de syndiquer les travailleurSEs du sexe¹².

L'impact de la criminalisation sur le financement des programmes pour l'émancipation économique

« Le travail du sexe est criminalisé au Canada et il est donc difficile de trouver les financements pour des programmes qui promeuvent l'émancipation économique de travailleurSEs du sexe qui ne sont pas victimes de la traite ou exploités ou qui ne souhaitent pas quitter l'industrie. Il y a donc peu de programmes pour l'émancipation économique qui respectent les droits des travailleurSEs du sexe et qui respectent leur désir de continuer le travail du sexe et/ou de se former pour créer une entreprise en lien avec d'autres formes de travail du sexe existantes. »

CONSULTANTE NATIONALE, CANADA

Les financements ne sont pas distribués de façon équitable parce que le travail du sexe est criminalisé et cela va directement à l'encontre de l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe n'ont souvent pas les financements dont elles ont besoin pour proposer des services viables qui promeuvent l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe à long terme. Dans les pays où il n'existe pas de véritable programme pour l'émancipation économique, ou dans les pays où les programmes existants se concentrent sur le « sauvetage et la réinsertion » des travailleurSEs du sexe, les organisations de travailleurSEs du sexe expliquent que c'est parce qu'il y a un lien entre la criminalisation et le manque de financement qu'aucun programme digne de ce nom n'est mis en œuvre.

« Nous n'avons pas l'opportunité de mettre en œuvre des programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe parce que nous n'avons pas d'argent. Les seuls financements que nous avons reçus venaient du Red Umbrella Fund. »

ASOCIACIÓN DE TRABAJADORAS SEXUALES MILUSKA VIDA Y DIGNIDAD, PÉROU

12 NSWP, 2020, « Les travailleurSEs du sexe et la manque d'accès à la justice. »

Même lorsqu'il existe des financements, ils sont souvent accordés à des projets spécifiques, à court terme, et dans des conditions qui limitent la capacité des organisations de travailleurSEs du sexe à adapter leurs pratiques à leurs besoins. L'organisation Mama Cash¹³, basée au Pays-Bas, est un bon exemple d'un bailleur qui respecte les droits humains ; elle joue un rôle important dans le financement des projets pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe. Mama Cash apporte notamment des financements souples, ce qui signifie que tant que les organisations récipiendaires acceptent la mission et les conditions de Mama Cash, elles sont libres de dépenser l'argent comme elles le souhaitent. Un informateur clé de Mama Cash mentionne à ce sujet que « les commentaires que nous recevons des organisations récipiendaires indiquent qu'il est plus simple pour elles de travailler de cette façon, de pouvoir payer les gens et d'être basé au même endroit pendant une longue période, pour que leur structure principale reste en place. » Malgré cela, les financements accessibles aux travailleurSEs du sexe restant très limités, Mama Cash insiste auprès des autres donateurs sur le besoin de financer les groupes de travailleurSEs du sexe.

Les initiatives pour l'émancipation économique dirigées par des travailleurSEs du sexe

« Travailler dans un lieu de divertissement n'est pas forcément synonyme d'exploitation. Nous pouvons tout à fait faire de ce lieu un endroit sûr et juste si nous en avons le pouvoir. Nous devons prendre les choses en main – Can Do ! »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE ET LEADER DU COLLECTIF
CAN DO ET DE EMPOWER EN THAÏLANDE

Les consultations menées dans les pays par des membres de NSWP dans le cadre de travaux de recherche¹⁴ ont révélé que, pour celles et ceux qui le pratiquent, le travail du sexe est souvent la meilleure option de travail,

... le travail du sexe est souvent la meilleure option de travail, parfois même le seul travail qui puisse procurer un revenu décent à des travailleurSEs qui sont largement excluEs du marché du travail ...

parfois même le seul travail qui puisse procurer un revenu décent à des travailleurSEs qui sont largement excluEs du marché du travail telLES que les personnes transgenres, migrantes ou indigènes. La consultante nationale de Thaïlande a indiqué que les travailleurSEs du sexe peuvent gagner plus de deux fois le salaire minimum thaïlandais, des revenus qui servent à acheter une maison, à payer pour l'éducation de leurs enfants, à démarrer une petite entreprise et même à aider leur famille à sortir d'une pauvreté parfois présente depuis plusieurs générations. Le travail

du sexe peut donc en soi être une source d'émancipation économique, une façon de « résister à la pauvreté ».

Il existe, comme nous l'avons vu précédemment, différentes approches de l'émancipation économique : une de ces approches se traduit par la mise en œuvre de programmes « de sauvetage et de réinsertion » qui considèrent que pour s'émanciper économiquement, les travailleurSEs du sexe doivent sortir de l'industrie du sexe mais qu'il n'est pas nécessaire qu'elles/ils participent de façon significative à la mise en œuvre de ces programmes.

¹³ Mama Cash, 2020.

¹⁴ NSWP, 2014, "Asia and the Pacific Regional Report: Sex Workers Demonstrate Economic and Social Empowerment."

« Pendant presque trois ans, j'étais avec une ONG qui s'appellait ***. Je ne voulais plus être travailleuse du sexe et ils m'ont promis qu'ils pourraient m'obtenir la nationalité thaïlandaise. Même quand ils me parlaient mal, je suis restée parce que j'espérais qu'ils pourraient m'obtenir des papiers d'identité mais ça n'est jamais arrivé. Nous avons appris à faire le café et nous travaillions dans leur café. Nous étions nourries et logées mais ne touchions aucun salaire. Ils disent aussi qu'ils offrent des formations pour apprendre à faire les bijoux mais, en réalité, il s'agit juste d'apprendre à enfiler des perles sur du fil de nylon et je sais déjà faire ça. Ils ont fait une vidéo de moi en train de raconter l'histoire de ma vie. Des groupes d'étrangers venaient tout le temps. Un jour, j'ai vu qu'ils leur montraient ma vidéo et les étrangers leur ont donné de l'argent. Après ça, je me suis enfuie et je me suis débrouillée pour avoir des papiers d'identité toute seule. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE, THAÏLANDE

La consultante nationale de Thaïlande explique : « promouvoir l'émancipation économique des travailleuses du sexe, ce n'est pas les pousser vers une activité professionnelle socialement acceptable mais qui les exploite tout autant et de laquelle elles ne retirent aucun revenu. Les initiatives qui se veulent efficaces et utiles doivent respecter les compétences existantes des travailleurSEs du sexe, leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences à partir de celles qu'elles/ils ont déjà, réfléchir aux revenus dont ils/elles ont besoin pour subvenir aux besoins de leur famille, renforcer leur confiance en elles/eux et la solidarité entre travailleurSEs du sexe et ne pas oublier qu'elles/ils ont déjà une profession ».

Des programmes efficaces pour l'émancipation économique doivent offrir des outils en lien avec la sécurité sociale, l'épargne, la planification économique et la retraite, les conseils en matière d'impôts, des cours pour renforcer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles, les

échanges de connaissances entre travailleurSEs et, si elles/ils le désirent, un plan d'action structuré pour quitter l'industrie du sexe et travailler dans d'autres secteurs. Tous ces outils peuvent aider les travailleurSEs du sexe qui souhaitent trouver un autre emploi pour remplacer ou compléter les revenus du travail du sexe et permettre à celles/ceux qui choisissent le travail du sexe de gagner en pouvoir de négociation, d'être protégéEs des maltraitances et d'échapper à des situations qui les vulnérabilisent. Le présent document d'information démontre comment des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe et mis en œuvre par et pour

des travailleurSEs du sexe peuvent avoir un impact significatif à long terme sur les vies des travailleurSEs du sexe.

... des programmes dirigés par des travailleurSEs du sexe et mis en œuvre par et pour des travailleurSEs du sexe peuvent avoir un impact significatif à long terme sur les vies des travailleurSEs du sexe.

Des ateliers de partage des compétences par et pour les travailleurSEs du sexe

De nombreux groupes et syndicats dirigés par des travailleurSEs du sexe organisent des ateliers de partage de compétences pendant lesquels des travailleurSEs du sexe travaillant dans différents secteurs de l'industrie du sexe peuvent s'enrichir de l'expérience des autres travailleurSEs du sexe et trouver des outils supplémentaires qui leur seront utiles au quotidien ou encore pour trouver des revenus additionnels. Par exemple, le groupe SWARM¹⁵ (Sex Worker Advocacy and Resistance Movement), basé au Royaume-Uni et x : talk¹⁶, un projet pour travailleurSEs du sexe migrantEs, organisent de tels ateliers depuis plusieurs années. Les travailleurSEs du sexe ont pu, dans « SWOU-taboo », acquérir un large éventail de compétences allant de l'autodéfense, à l'art de négocier avec des clients violents en passant par les compétences nécessaires pour travailler comme dominatrice, déclarer ses impôts ou travailler avec des sex toys. Les ateliers étaient organisés de façon que chacunE puisse faire des suggestions quant aux compétences qu'ils/elles pouvaient transmettre ou, en fonction des besoins, quant aux compétences qui pouvaient être transmises par quelqu'un d'autre du groupe pendant un atelier. Les travailleurSEs du sexe pouvaient de cette façon participer en tant qu'étudiantEs ou en tant qu'enseignantEs et profiter mutuellement de leurs expériences. Comme l'a remarqué un informateur clé de SWARM, « ces projets ont davantage pour objectif de renforcer les connaissances de la communauté que de créer des services hiérarchiques ». De la même façon, le syndicat espagnol de travailleurSEs du sexe, OTRAS, a proposé un atelier numérique sur le travail en ligne pendant le confinement strict mis en place en Espagne en réponse à la pandémie de COVID-19 et durant lequel les travailleurSEs du sexe ne pouvaient plus directement offrir leurs services et sont restésEs, pour beaucoup, sans revenu.

Les ateliers de partage de compétences vont au-delà de la simple acquisition de nouvelles compétences professionnelles. Par exemple, l'apprentissage communautaire permet d'identifier ce qui peut être utile ou pertinent pour les travailleurSEs du sexe. La consultante nationale de NSWP au Canada a indiqué que lors du programme de formation à l'entrepreneuriat organisé par PEERS, « de nombreux participants avaient affirmé qu'il est important que des pairs occupent des positions de leaders au sein du programme afin qu'ils puissent partager leurs expériences et guider les participants qui rencontrent le même type de problèmes ». Au-delà de ça, le processus d'apprentissage mutuel crée chez les travailleurSEs du sexe de la solidarité et un sentiment d'appartenance à une communauté. Une travailleuse du sexe du Canada a remarqué que : « l'impact le plus notable des programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe, c'est leur capacité à créer un effet boule de neige de soutien et de positivité chez la communauté des travailleurSEs du sexe ». Les personnes formées initialement peuvent ensuite former à leur tour d'autres travailleurSEs du sexe et de cette façon, « l'effet sera démultiplié et davantage de travailleurSEs du sexe pourront acquérir d'autres compétences. »

Les personnes formées initialement peuvent ensuite former à leur tour d'autres travailleurSEs du sexe et de cette façon, « l'effet sera démultiplié et davantage de travailleurSEs du sexe pourront acquérir d'autres compétences. »

15 Sex Worker Advocacy and Resistance Movement, 2020.

16 x:talk, 2020.

STAR-STAR, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe de la République de Macédoine du Nord, s'intéresse également au concept de formation par les pairs dont ils s'inspirent directement pour structurer leurs initiatives pour l'émancipation économique. Le nouveau programme de STAR-STAR intitulé « Career Angels – Innovative Action for Career Development of Sex Workers in Social and Economic Risk (Action novatrice pour la poursuite de carrière des travailleurSEs du sexe dans un contexte de risque économique et social », propose un ensemble d'activités complémentaires pour promouvoir la poursuite de carrière, l'emploi et l'inclusion sociale. La consultante nationale précise à ce sujet que, « les travailleurSEs du sexe ont participé en deux étapes : d'abord en tant que participantEs puis en aidant leurs pairs en matière d'orientation professionnelle. En plus de développer leurs compétences pour la recherche d'emploi, les participantEs devront identifier deux autres travailleurSEs du sexe en situation difficile dans leur quartier pour ensuite les encadrer, les soutenir et les orienter dans leur propre recherche d'emploi. Après avoir complété la deuxième étape de la formation, les travailleurSEs du sexe qui auront bien réalisé leur tâche se verront décernéEs un diplôme reconnu internationalement (NBCC – National Board of Certified Counselors). De cette façon, non seulement davantage de travailleurSEs du sexe pourront bénéficier d'une orientation professionnelle et d'un encadrement par leurs pairs mais les travailleurSEs du sexe qui auront complété le programme pourront aussi postuler pour un emploi de conseiller en orientation professionnelle dans différentes entreprises. »

Le crédit communautaire et les dispositifs d'épargne collectifs

Dans un contexte où de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe de nombreux pays se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir des crédits, le travail du sexe n'étant pas reconnu comme un travail, plusieurs programmes pour l'émancipation économique ont commencé à se concentrer sur les crédits communautaires et les dispositifs d'épargne. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Kenya, certaines communautés de travailleurSEs du sexe s'essayent à des formes

locales déjà en place de coopératives de crédit communautaire et de dispositifs d'épargne pour la gestion de leurs finances. « Stockvel » en est un exemple en Afrique du Sud : il s'agit d'un modèle de coopérative de crédit rotatif et d'un dispositif d'épargne largement utilisé dans le pays et qui remonte au XIX^e siècle. Par exemple, Sisonke, une organisation de travailleurSEs du sexe basée en Afrique du Sud, encourage ses adhérents à se financer eux-mêmes tout en plaidant pour une meilleure inclusion et reconnaissance de ce système par l'État et le secteur bancaire

traditionnel. La consultante nationale en Afrique du Sud a expliqué qu'elles avaient organisé des ateliers pour former travailleurSEs du sexe à la gestion des finances. Durant ces ateliers, les travailleurSEs du sexe ont pu apprendre à mieux gérer leurs revenus pour être capables de démarrer une petite entreprise, construire une maison ou subvenir aux besoins de leurs proches.

...les travailleurSEs du sexe ont pu apprendre à mieux gérer leurs revenus pour être capables de démarrer une petite entreprise, construire une maison ou subvenir aux besoins de leurs proches.

« Le travail du sexe n'est toujours pas reconnu comme un travail et Sisonke s'efforce de rendre les travailleurSEs du sexe plus autonomes, de leur enseigner comment économiser l'argent qu'elles/ils font en travaillant en le gardant à la banque et ainsi planifier leur futur. »

KHOLI BUTHELEZI, COORDINATEUR NATIONAL – SISONKE, AFRIQUE DU SUD

De la même manière, au Kenya et en Éthiopie, le projet « Stepping Up, Stepping Out » mené par Aidsfonds, des chercheurs de la Free University d'Amsterdam et des organisations locales de travailleurSEs du sexe comme Nikat et HOYMAS ont formé les travailleurSEs du sexe lors d'ateliers sur la gestion économique et le concept de banque collective en les familiarisant à des pratiques financières telles que « chama » et « SACCO ». Lors de ces interventions, les travailleurSEs du sexe, qui participaient et s'essayaient déjà à des banques collectives et des groupes informels de prêt, ont été encouragés à former un nouveau dispositif rotatif pendant l'atelier, à mettre en commun de l'argent et à décider comment l'utiliser. Dans certains cas, cela a mené à des investissements collectifs pour l'achat de terrains ou d'infrastructures dont les travailleurSEs du sexe se sont serviEs pour subvenir à leurs besoins ou pour créer des entreprises.¹⁷

Les pratiques informelles

Au Belize, les travailleurSEs du sexe qui ont participé à la consultation « ont touTEs su exploiter des opportunités de création d'entreprises pendant la crise du COVID-19 allant de la fabrication de masques cousus à la main à la confection de friandises glacées ». CertainES ont tenté de travailler en ligne pour faire face à la fermeture de leur lieu de travail mais le manque d'accès à la technologie ou à un compte bancaire a rendu cette initiative difficile. Une travailleuse du sexe a remarqué à ce sujet : « si j'avais un smartphone, je pourrais vendre des trucs sur Facebook et avoir un revenu et ainsi n'aller au bar que les week-ends ».

La consultante nationale du Belize a signalé que ces pratiques « montrent qu'il existe des initiatives menées par des travailleurSEs du sexe pour leur émancipation économique mais la plupart des initiatives soutenues par l'État sont moralistes et orientées sur le sauvetage des travailleurSEs du sexe ». De la même façon, en République démocratique du Congo, où il n'existe quasiment pas de programmes destinés aux travailleurSEs du sexe qui respectent leurs droits, la consultante nationale a signalé que les travailleurSEs du sexe investissent leurs économies ou les cadeaux des

clients pour financer des activités annexes génératrices de revenus allant de la restauration à l'art et à la performance.

... les travailleurSEs du sexe investissent leurs économies ou les cadeaux des clients pour financer des activités annexes génératrices de revenus allant de la restauration à l'art et à la performance.

¹⁷ Aidsfonds et al., 2016, "Stepping Up, Stepping Out Best Practices 2012-2016."

Les programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe bien implantés

Les programmes dirigés par les travailleurSEs du sexe qui sont efficaces ont en commun de donner la priorité aux travailleurSEs du sexe et à leurs perspectives à tous les niveaux, que ce soit pour l'identification des besoins, l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation des initiatives. Pour que les programmes pour l'émancipation économique soient un succès, il faut que les travailleurSEs du sexe soient impliqués à tous les niveaux et cela afin qu'elles/ils puissent identifier les initiatives qui répondent à leurs besoins et à leurs revendications. Il est impératif que les programmes pour l'émancipation économique soient gérés par les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et qu'ils adoptent une approche s'efforçant de donner aux travailleurSEs du sexe le pouvoir économique de faire des choix informés sur leur vie, y compris leur santé sexuelle, et qu'ils ne les obligent pas à quitter l'industrie du sexe.

Le bar « Can Do » : « un modèle efficace de travail juste et équitable pour et par les travailleurSEs du sexe »

Créé en 2006 par les membres d'EMPOWER, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe basée en Thaïlande, le bar « Can Do » est encore un autre exemple d'un projet à succès et à long terme résultant

« ... les travailleurSEs du sexe peuvent bénéficier de davantage qu'une simple formation et d'un diplôme. La stratégie adoptée garantit que les travailleurSEs du sexe ont le contrôle de leur propre autonomisation dès le début ; elles/ils ont davantage confiance en elles/eux et développent leurs compétences organisationnelles ».

de l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe. Ce bar est géré collectivement par des travailleurSEs du sexe. Il leur permet d'avoir un emploi juste et équitable pour compléter leur revenu et de mettre à profit les compétences qu'elles/ils ont acquises grâce au travail du sexe pour élargir leurs activités économiques. Il organise également des formations en fonction de leurs besoins. Elles/ils cultivent aussi des relations avec différentes institutions en lien avec l'éducation et l'emploi en faisant des visites dans les centres de formation pour adultes, dans les universités et auprès d'organes gouvernementaux tels que le ministère du travail. Selon la consultante nationale, « grâce au "club de l'emploi" du bar, les travailleurSEs du sexe peuvent bénéficier de davantage qu'une simple formation et d'un diplôme. La stratégie

adoptée garantit que les travailleurSEs du sexe ont le contrôle de leur propre autonomisation dès le début ; elles/ils ont davantage confiance en elles/eux et développent leurs compétences organisationnelles ».

Les expériences de vie des militantEs de EMPOWER montrent que le travail du sexe en Thaïlande suit généralement trois étapes pendant lesquelles les besoins des travailleurSEs du sexe et leurs perspectives sur le travail du sexe et leurs moyens de subsistance évoluent :

« Durant la première étape, les travailleurSEs du sexe sont novices et ont besoin de conseils, d'être encadréEs et soutenuEs par des travailleurSEs du sexe ayant plus d'expérience. Durant la seconde étape, les travailleurSEs du sexe ont plus d'expérience, elles/ils sont professionnelLEs et gagnent bien leur vie. Les travailleurSEs du sexe ont alors surtout envie d'acquérir de nouvelles compétences comme les techniques de massage, la confection de cocktails ou l'apprentissage de langues étrangères. La troisième étape, c'est quand les travailleurSEs du sexe commencent à penser à partir à la retraite. À ce moment-là, ils/elles cherchent plutôt de nouveaux moyens de gagner de l'argent et souhaitent obtenir des qualifications. Il est primordial que les programmes comprennent et incorporent ces différents besoins économiques pour être efficaces et pertinents. »

CONSULTANTE NATIONALE, THAÏLANDE

Au cours des 35 dernières années, EMPOWER a organisé plusieurs projets pour l'émancipation économique soit en réduisant le coût de la vie pour les travailleurSEs du sexe, soit en leur proposant d'autres opportunités de compléter leur revenu. Les interventions dont l'objectif était de réduire le coût de la vie pour les travailleurSEs du sexe consistaient notamment à leur procurer des préservatifs et du lubrifiant gratuits, à leur offrir des cours de maquillage et de coiffure et à faciliter les échanges de vêtements de seconde main. EMPOWER leur fournit aussi gratuitement une assistance juridique, leur propose des crédits sans intérêt et leur indiquent quels sont les centres sanitaires bon marché. L'organisation leur apporte également toute une communauté

de travailleurSEs du sexe sur lesquelles elles/ils peuvent compter. En effet, « faire partie d'une communauté, cela signifie partager les ressources telles que la garde des enfants, les frais de déplacement et pouvoir emprunter de l'argent aux autres membres sans payer d'intérêt. » Les projets comme le Can Do bar sont montés, conçus et gérés par les travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et sont complétés par des activités de plaidoyer qui promeuvent le changement structurel dans les pays. EMPOWER milite pour

mettre un terme à la corruption, « les pots-de-vin représentant en effet entre 17 et 26 % des dépenses mensuelles des travailleurSEs du sexe. » Les membres de l'organisation participent aussi à des campagnes pour l'accès universel et gratuit à la santé et à l'éducation et promeuvent ainsi l'émancipation économique de façon plus large.

EMPOWER milite pour mettre un terme à la corruption, « les pots-de-vin représentant en effet entre 17 et 26 % des dépenses mensuelles des travailleurSEs du sexe. »

USHA – une institution financière dirigée par des travailleurSEs du sexe

« USHA nous permet d'être plus autonomes. Avant, nous devions faire face aux humiliations des banques qui nous demandaient d'amener notre "mari" avec nous. Ces humiliations constantes et ce manque de respect nous décourageaient d'aller voir les banques. »

SABITA, TRAVAILLEUSE DU SEXE ET MEMBRE DE USHA

Usha Multipurpose Cooperative Society Limited (USHA)¹⁸ est la plus grande et la première institution financière en Asie du Sud dirigée et gérée exclusivement par et pour des travailleurSEs du sexe. USHA, une institution pilotée par le Durbar Mahila Samanwaya Committee (DMSC), un collectif du Bengale occidental en Inde, a été créée en 1995 en réponse aux difficultés économiques et sociales que rencontraient les travailleurSEs du sexe du quartier rouge de Sonagachi à Kolkata. USHA encourage l'épargne à court et long terme, soutient les projets des travailleurSEs qui veulent être indépendantEs et a su motiver les travailleurSEs du sexe à mettre de l'argent de côté en simplifiant la procédure d'investissement et d'épargne qui peut être longue et bureaucratique dans les autres banques. USHA propose des crédits à faible taux d'intérêt et des modes de remboursement souples et faciles qui tiennent compte des circonstances sociales et financières des travailleurSEs du sexe.

« Avant, nous étions obligéEs d'emprunter à des usuriers ou aux proxénètes à des taux d'intérêt très élevés. USHA nous a permis de devenir autonomes en nous libérant de l'emprise des usuriers, des proxénètes et des trafiquants. »

SABITA, TRAVAILLEUSE DU SEXE ET MEMBRE DE USHA

Étant stigmatiséEs et harceléEs par le personnel à cause de leur travail, il était très difficile pour les travailleurSEs du sexe de Sonagachi d'accéder aux services normalement proposés par les banques. Les travailleurSEs du sexe ne pouvant pas ouvrir de compte bancaire, certainEs d'entre elles/eux confiaient leur argent à leur proxénète ou à leurs clients réguliers qui souvent ne leur rendaient pas. Il arrivait régulièrement qu'on leur vole leur argent ou que la police le leur extorque lors de

fréquentes descentes sur leur lieu de travail. Il leur était donc difficile d'économiser et, en cas de dépenses imprévues, elles/ils étaient forcés d'emprunter de l'argent à des taux d'intérêt élevés pouvant aller jusqu'à 300 %. Les travailleurSEs du sexe se trouvaient ainsi piégéEs dans un cercle vicieux de pauvreté et de dettes qui les rendait vulnérables à l'exploitation et mettait leur santé en danger. Elles/ils ont donc décidé de créer une institution financière qui répondrait

à leurs besoins et respecterait leur travail. Grâce à la création et au développement de USHA, les travailleurSEs du sexe n'ont plus été aussi dépendantEs des usuriers et autres prêteurs sans scrupule. L'insécurité économique et l'endettement des travailleurSEs du sexe ont également diminué et leur nouvelle sécurité financière s'est traduite par un meilleur pouvoir de négociation avec les clients.

Grâce à la création et au développement de USHA, les travailleurSEs du sexe n'ont plus été aussi dépendantEs des usuriers et autres prêteurs sans scrupule.

18 NSWP, 2020, "National Case Study: Usha Multipurpose Cooperative Society Limited – Economic Empowerment for Sex Workers."

« Nous pouvons désormais négocier avec les clients sans faire de compromis sur l'utilisation du préservatif. Avant, lorsque nous avions vraiment besoin d'argent, nous n'avions pas la possibilité de refuser un client qui voulait du sexe non protégé. Maintenant que nous avons des économies et que nous pouvons emprunter en cas de coup dur, nous avons la possibilité de refuser les clients qui ne veulent pas mettre un préservatif. »

UNE TRAVAILLEUSE DU SEXE ET MEMBRE D'USHA

En tant qu'institution financière dirigée par des travailleurSEs du sexe, USHA a eu un impact sociopolitique sur les droits des travailleurSEs du sexe en leur apportant la sécurité économique, une certaine

Maintenant qu'elles/ils ont un compte bancaire et un livret d'épargne portant leur nom et leur adresse, elles/ils peuvent louer un logement, voter et bénéficier des aides sociales du gouvernement.

influence politique et un statut légal. Maintenant qu'elles/ils ont un compte bancaire et un livret d'épargne portant leur nom et leur adresse, elles/ils peuvent louer un logement, voter et bénéficier des aides sociales du gouvernement. Par exemple, en 2004, les membres d'USHA ont démarré des négociations avec la commission électorale du Bengale occidental en vue d'obtenir le droit de vote pour les travailleurSEs du sexe. Elles/ils ont réussi à les persuader d'accepter les documents officiels d'USHA comme justificatif de domicile ce qui leur a permis d'obtenir une

carte électorale avec leur photo. En 2004, les travailleurSEs du sexe de Sonagachi ont pu voter pour la première fois.

« Avant USHA, nous [les personnes transgenres] n'appartenions à aucune institution ou communauté. Personne ne prenait notre parti... USHA ne nous a pas seulement permis d'être plus autonomes mais nous a aussi permis de jouir de nos droits de citoyenNES. Avant USHA, je n'avais pas l'impression d'être unE citoyenNE parce que je n'avais aucun papier et pas de compte bancaire. Grâce à USHA, j'ai acquis reconnaissance et dignité. »

ABHIJEET, FEMME TRANSGENRE ET MEMBRE D'USHA

USHA a démontré que la reconnaissance du travail du sexe comme un travail et l'accès des travailleurSEs du sexe aux services financiers permettent aux travailleurSEs du sexe d'être davantage autonomes et leur donnent un meilleur accès aux services de santé, à leurs droits en tant que citoyenNES et à de meilleures conditions de travail. Le succès d'USHA vient du fait que c'est une institution qui a été créée par des travailleurSEs du sexe et qui répond aux besoins financiers et sociaux spécifiques des travailleurSEs du sexe. USHA n'a pas seulement apporté la sécurité financière aux travailleurSEs du sexe, elle leur a aussi permis de trouver un autre emploi ou de trouver des revenus complémentaires, d'emprunter de l'argent pour les études de leurs enfants, de louer un logement, d'obtenir des papiers d'identité officiels et d'avoir le droit de vote.

Les recommandations

- **Décriminaliser tous les aspects du travail du sexe** : les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent activement œuvrer pour la pleine décriminalisation du travail du sexe, y compris la décriminalisation des travailleurSEs du sexe, des clients et des tierces parties. La criminalisation est un obstacle majeur à la réalisation des droits du travail des travailleurSEs du sexe et produit de l'insécurité économique.
- **Les programmes pour l'émancipation économique doivent respecter les droits humains** : ils ne doivent ni essayer de « réinsérer » les travailleurSEs du sexe ni les forcer à quitter le travail du sexe.
- **Les programmes pour l'émancipation économique doivent être accessibles** : les conditions de participation aux programmes doivent être souples pour répondre aux besoins uniques et aux circonstances des travailleurSEs du sexe. Lorsque les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler, il est nécessaire de proposer une compensation. Lorsque les travailleurSEs du sexe ont des enfants à charge, il est nécessaire d'organiser une crèche.
- **Garantir la participation significative des travailleurSEs du sexe** : les travailleurSEs du sexe doivent avoir une place importante dans la conception et la mise en œuvre des programmes pour l'émancipation économique.
- **Les projets pour l'émancipation économique doivent offrir la possibilité de percevoir un revenu complémentaire et proposer des options réalistes dont les revenus sont équivalents à ceux du travail du sexe** : il faut proposer des formations professionnelles et des compétences qui ont un intérêt sur le marché du travail local ou qui aident les travailleurSEs du sexe à travailler dans de meilleures conditions.
- **Respecter les compétences existantes des travailleurSEs du sexe et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences à partir de celles qu'elles/ils ont déjà** : proposer des formations qui aident à développer les compétences des travailleurSEs du sexe au sein du travail du sexe ou au sein d'autres activités dans lesquelles elles pourraient s'avérer utiles.
- **Il faut financer le fonctionnement des organisations de travailleurSEs du sexe à long terme et que ces financements soient souples** : il faut que le pouvoir de décision soit transmis aux travailleurSEs du sexe en finançant les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe.

Conclusion

La criminalisation et la non reconnaissance du travail du sexe comme un travail légitime sont responsables de l'insécurité économique dont souffrent les travailleurSEs du sexe. Elles/ils ne peuvent pas obtenir le statut officiel de travailleurSE parce que leur travail est illégal et/ou invisible et sont donc excluEs de la sécurité sociale, n'ont pas accès aux services financiers, n'ont pas de droits du travail et n'ont pas la possibilité de former des syndicats ou des coopératives. En parallèle, dans les endroits où le travail du sexe est criminalisé, les travailleurSEs du sexe hésitent à signaler la violence des clients et l'exploitation

... pour que les programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe soient un succès, il faut que les travailleurSEs du sexe soient impliqués à tous les niveaux et cela afin qu'elles/ils puissent identifier les initiatives qui répondent aux besoins et aux revendications des travailleurSEs du sexe.

des patrons par peur d'être arrêtéEs ou d'avoir des amendes à payer et sont à la merci des fonctionnaires corrompus. Les travailleurSEs du sexe ne pouvant pas ouvrir un compte en banque ou prendre un crédit, elles/ils n'ont pas le pouvoir de négociation nécessaire en temps de difficultés financières pour refuser certaines pratiques ou certains clients qu'elles/ils n'accepteraient pas normalement. Le présent document d'information conclut que pour que les programmes pour l'émancipation économique des travailleurSEs du sexe soient un succès, il faut que les travailleurSEs du sexe soient impliqués à tous les niveaux et cela afin qu'elles/ils puissent identifier les initiatives qui répondent aux besoins et aux revendications des travailleurSEs du sexe. Il est impératif que les programmes pour l'émancipation économique soient gérés par les

travailleurSEs du sexe elles/eux-mêmes et qu'ils adoptent une approche s'efforçant de donner aux travailleurSEs du sexe le pouvoir économique de faire des choix informés sur leur vie et leur travail, y compris leur santé sexuelle, et qu'ils ne les obligent pas à quitter l'industrie du sexe.

Au fil du temps, les travailleurSEs du sexe ont su mettre en place des stratégies efficaces et édifier des bases solides et durables d'entraide, de collaboration et de partage de connaissances. Elles/ils sont capables de réagir rapidement en cas de crise comme l'a récemment montré la mobilisation des travailleurSEs du sexe face à la pandémie du COVID-19. Malgré cela, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe manquent toujours cruellement de financement et sont menacées par le manque de reconnaissance de leur statut.

Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une stratégie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Les documents d'information de NSWP, tout en identifiant les tendances mondiales, permettent de décrire en détail les problèmes rencontrés par les travailleurSEs du sexe aux niveaux local, national et régional.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapéEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif
et à responsabilité limitée. Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations

 **ROBERT
CARR
FUND**
for civil society
networks

NSWP est partenaire de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.